



H.d.t et sorties hebdomadaires §

Par **clarys31**, le **08/07/2011** à **08:12**

Bonjour Madame, Monsieur,

J'ai fait placé mon fils âgé de 38 ans en "Hospitalisation à la Demande d'un tiers" depuis mi janvier de cette année 2011, suite à un règlement de compte et passage à tabac pour lui !

Mon fils est toujours dans cette structure, il travaille avec un groupe sous la surveillance de soignants, en s'occupant de jardinage, tonte de pelouses

le responsable vient le chercher à 08h et le ramène vers 15h à la structure hospitalière.

Mon fils à des permissions de sorties tous les samedis de 11h à 14h

Je téléphone à mon fils au moins deux fois par semaine et hier il m'apprend que sa sortie est supprimée suite à un fax

Je rappelle au téléphone les soignants du service et ces derniers me confirme, qu'effectivement une nouvelle Loi vient d'arriver et que chaque patient devra sortir accompagné d'un soignant

Dès le début de la semaine mon fils attend avec joie sa sortie du samedi et maintenant il s'en voit privée !

Pouvez vous me donner des renseignements concernant cette nouvelle Loi s'il vous plaît, je ne peux pas obtenir d'information avant ce soir de la part de cet Hôpital

Je vous remercie par avance de ce que vous pourrez faire pour moi, enfin surtout pour mon fils

Je me trouve à 450 km de mon fils et je suis toujours TRES inquiète
au plaisir de vous lire

clarys 31

Par **corimaa**, le **08/07/2011** à **23:50**

[citation]suite à un règlement de compte et passage à tabac pour lui ! [/citation]

Bonsoir, c'est lui qui a frappé ou il a été frappé, je ne comprends pas bien votre phrase.

Avez vous eu réponse à votre question auprès de l'hôpital ? Il s'agit d'une nouvelle loi ?

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **00:01**

Si l'hospitalisation a été maintenue au delà de la période d'observation c'est que votre fils a été estimé comme un danger pour lui-même ou un danger pour la société. Dans ce cadre, c'est normal qu'il ne puisse déambuler tout seul dans la rue.

Par **clarys31**, le **09/07/2011** à **09:16**

Bonjour à tous,

Tout d'abord merci d'avoir pris le temps de me lire et de répondre à mon message.

Pour répondre à vos questions :

c'est mon fils qui a été frappé à son domicile, il n'a pas porté plainte, il avait de mauvais fréquentations

Depuis ce post, j'ai pu enfin m'entretenir avec des personnes responsables de l'H.P, et il s'avère que les sorties hebdomadaires des ayants droits ne sont pas remises en cause, ce qui change et que je trouve complètement absurde, est, que chaque patient devra être accompagné dans l'enceinte de H.P pour aller à la cafétéria !

Pour ce qui concerne mon fils, ses sorties hebdomadaires sont des mises à l'épreuve

Lors de ce passage à tabac, mon fils a été laissé pour mort puisque c'est un de ses copains qui l'a découvert le lendemain, il a eu de multiples fractures faciales il a encore au moins 8 hématomes dans la tête, des fourmillements qui ont commencés de la main D, montant jusqu'au bras, épaule, langue, palet, et redescendants sur le côté gauche jusqu'à la main G et toutes ses conséquences, il avait perdu ses esprits pendant environ 3 semaines et maintenant il ne pourra plus mener une vie normale

Il a été examiné par des Experts a été emmené à la Maison du Handicap, il a malheureusement obtenu l'A.A.H.

L'Hôpital a fait rendre à mon fils son habitation et n'a qu'un seul toit : l'Hôpital

Ma consolation étant, enfin je pense, avoir sauvé la vie de mon fils en optant pour une solution radicale : H.A.D.

Il est vrai que pendant un mois environ il ne voulait plus me parler et avait donné des consignes pour que je n'obtienne aucun renseignements sur sa santé, mais en parlant avec lui les soignants lui ont vraiment expliqué que ma manière d'agir n'a pas été une punition, mais au contraire de lui sauver la vie en le mettant sous protection

Je vous remercie d'avoir pris le temps d'avoir lu mon message

Je vous souhaite une TRES bonne journée

clarys 31

Par **clarys31**, le **09/07/2011** à **09:18**

Re

J'ai oublié de vous informer qu'il aura une nouvelle Loi en Août 2011 concernant les H.D.T., mais que les sorties hebdomadaires ne seront pas remises en cause ; enfin j'espère !

Merci de nouveau pour votre dévouement

clarys 31

Par **corimaa**, le **09/07/2011** à **11:17**

[citation]c'est mon fils qui a été frappé à son domicile, il n'a pas porté plainte, il avait de mauvais fréquentations [/citation]

Oh ! Ce n'est pas parce qu'il avait de mauvaise fréquentation qu'il ne faut pas qu'il porte plainte. Au contraire, il faut absolument porter plainte, cette agression l'a laissé handicapé, il faut que les responsables soient punis, c'est trop grave de laisser quelqu'un pour mort. Votre fils aurait pu mourir s'il n'avait pas été secouru à temps. Il ne faut pas laisser un tel acte impuni.

Et votre fils pourra demander une indemnisation, ça l'aidera pour se reconstruire de voir qu'il a été entendu et défendu. En portant plainte, il peut peut-être sauver d'autres personnes, il ne faut pas que ce genre de personnes traînent dans les rues, la loi du silence est la pire loi, elle laisse la porte ouverte à tous les abus.

Et croyez bien qu'avec les certificats médicaux de votre fils, sa plainte sera recevable, une enquête sera ouverte, les responsables punis si votre fils sait qui ils sont. Et même s'il ne le sait pas, il aura droit à l'indemnisation des victimes, surtout dans l'état où il est.

Par **clarys31**, le **09/07/2011** à **12:26**

Re Bonjour,

Je suis tout à fait d'accord avec vous !

mais mon fils connaît ceux qui ont commis cet acte, l'un était un soi-disant copain et l'autre un inconnu (des gens du voyage !)

Il y avait des années que j'avais prévenu mon fils d'arrêter avec ceux que j'appelais : "ses copains de cabaret" (alcool et drogues de toutes sortes avec mon fils)

Il me répondait : oui maman ne t'inquiètes pas !!!

Mon fils ne souhaite pas porter plainte !

Depuis 25/27 ans que je subis la "voie" de mes fils je suis usée, fatiguée et je suis bien évidemment toujours TRES inquiète pour eux

Petit enfant, petits soucis,

Grand enfant, grands et gros soucis.

Je vous remercie d'avoir répondu a mes messages
Je vous souhaite une bonne fin de journée

Par **corimaa**, le **09/07/2011 à 14:15**

Essayez de convaincre votre fils de porter plainte. Il ne va plus pouvoir travailler de la meme façon qu'avant. Ces indemnités pourraient lui servir à rebondir.

Par **clarys31**, le **10/07/2011 à 09:09**

Bonjour,

Mon fils ne souhaite absolument pas porter plainte !

Je n'ai pas manqué de lui rappeler qu'il avait obtenu l'A.A.H. à cause des ces sales gens, il ne veut rien savoir et a reconnu (malheureusement un peu tard) lui même qu'il aurait du cesser toutes relations avec eux et m'a dit être en partie responsable, il était aux moments des faits très alcoolisé, mais qu'il avait été trop facile de taper un "saoûlard" qui n'était pas à même de se défendre

Mon fils est un gaillard 1m87 mais détruit ce jour là par l'alcool

Je suis désespérée, j'ai deux fils en A.A.H. ; le grand de 42 ans pour hépatite C (drogues, alcools) déclarée depuis 17 ans et le second pour un passage à tabac !

Ceci étant pour moi un total échec à la vie !

Je vous remercie vivement d'avoir répondu à tous mes messages
Je vous souhaite une bonne journée